



VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

L'an deux mille seize et le jeudi quinze décembre, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-neuf novembre 2016, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Maxime LAFFAILLE donne procuration à Alain GARROT,
Jean-Luc DOBIGNARD,
Hervé ABADIE donne procuration à Philippe SUBERCAZES,
Marie-France AUZON-LAFFITTE donne procuration à Fabienne BORDE.

Camille CASTERAN donne procuration à Yacine KASBAOUI à son départ de séance.

Etaient absents :

Eric BARZANTI,
Michel REBOLLO-PEREZ.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN.

Odile VIGNES entre en séance avant le vote de la délibération n° 3.1.
Camille CASTERAN quitte définitivement la séance avant le vote de la délibération n° 2.5.
Michel AZOT quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 3.3.

N° 1.1

FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES, DU CANTON D'OSSUN, DE BIGORRE-ADOUR-ECHEZ, DU MONTAIGU, DE BATSURGUERE, DE GESPE-ADOUR-ALARIC ET DU SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE DES RIVES DE L'ALARIC : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU NOUVEL EPCI

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Conseil municipal :

CONSIDERANT les opérations de vote intervenues à bulletin secret,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Abstentions et blancs : 0

Nuls : 2

Résultat de la liste 1 : 21

Résultat de la liste 2 : 5

Résultat de la liste 3 : 1

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent par vote à bulletin secret les neuf délégués qui siègeront au sein de la Communauté d'agglomération « Tarbes Lourdes Pyrénées » à Juillan : Josette BOURDEU, Alain GARROT, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Gérald CAPEL, Michel AUSINA, Annette CUQ, Madeleine NAVARRO et Jean-Pierre ARTIGANAVE,

3°) autorisent Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 1.2

DEROGATION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICE DE TOURISME » MAINTIEN DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAL

Rapporteur : Nathalie BARZU

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident dans l'intérêt touristique, économique et social de la ville de Lourdes, de déroger au transfert de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » et de maintenir, au-delà du 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme de Lourdes communal, déjà créé,

3°) indiquent que L'Office de Tourisme de Lourdes sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de l'EPCI Tarbes Lourdes Pyrénées, dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale.

N° 2.1

TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2017 : ADDITIF

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, et de la 2^e commission pour les tarifs de prêt de matériel, de la 4^e commission et du conseil d'exploitation du golf pour les tarifs golf, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent en complément des tarifs 2017 fixés par le Conseil municipal du 7 novembre 2016 les tarifs des services publics tels que présentés ci-après :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX ABORDS DES SANCTUAIRES

Numérotation des emplacements proposés	Localisation et typologie des emplacements proposés	Proposition tarifaire pour l'année 2017
N° de stand	Zone Saint-Michel	Montant ODP 2017
1	Vanille-Bimbeloterie Pt St-Michel (6 m ²)	4 900 €
2	Artisanat/jouets bois Pt St Michel (6 m ²)	2 600 €
N° de stand	Zone Monseigneur Laurence	Montant ODP 2017
1	Sandwiches/pâtisseries Place Laurence (6 m ²)	14 400 €
2	Fleurs Place Laurence (6 m ²)	15 700 €
3	Photos impression sur supports divers Place Laurence (6 m ²)	3 400 €
4	Vanille/Bimbeloterie Place Laurence (6 m ²)	6 700 €
N° de stand	Zone Soubirous	Montant ODP 2017
1	Lavande/Bonbons Avenue Soubirous (6 m ²)	6 600 €
N° de stand	Zone Pont-Vieux	Montant ODP 2017
1	Location matériel mobilité douce Pont Vieux (22 m ²)	8 000 €
2	Location matériel mobilité douce Pont Vieux (22m ²)	8 000 €
3	Glaces Pont-Vieux (6 m ²)	4 700 €

PRET DE MATERIEL : mise en place d'une caution

Le Service Fêtes et Manifestations de la Ville de Lourdes met à disposition aux associations lourdaises, aux écoles, aux établissements publics du territoire et aux institutions partenaires, du matériel pour l'organisation de leurs évènements.

Le prêt sera accordé après le dépôt d'une caution qui sera rendu après vérification du matériel, à savoir :

Dépôt d'un chèque à l'ordre du Trésor Public de 500 euros pour cautionnement de petit matériel (tables, chaises, panneaux d'exposition, plantes-vertes) et de 1500 euros pour cautionnement de gros matériel (barrières, podium roulant, stands, chapiteau, coffret électrique et sono).

Il sera demandé à l'utilisateur en cas de dégradation et/ou perte de matériel, le coût de la remise en état et/ou de remplacement de matériel selon la grille des tarifs ci-dessous :

Matériel	Tarifs de remplacement du matériel dégradé ou volé
Table	80 €
Chaise	10 €
Barrières	20 €
Panneaux d'exposition	selon montant réparation
Plantes Vertes	30 €
Stands	selon montant réparation
Toilettes chimiques	selon montant réparation
Podium	selon montant réparation
Camion	selon montant réparation
Chapiteau	selon montant réparation
Podium roulant	selon montant réparation
Tribunes	selon montant réparation
Coffret électrique ville	500 €
Sono	selon montant réparation

ANIMATIONS CULTURELLES : BUVETTE

Café - thé et chocolat: 1€

Sodas/ jus d'orange : 1€

Eau minérale : 1€

Cidre : 5 €

Bierre : 2 €

Gâteaux : 2 €

Sucrieries : 2 €

Chips : 1€

GOLF

Cotisations		
Individuel		920,00 €
Couple		1 330,00 €
Etudiants		205,00 €
1 ^{ère} adhésion individuelle		665,00 €
1 ^{ère} adhésion couple		970,00 €
Individuelle + de 75 ans		665,00 €
Membres clubs de Bigorre et de Pau		600,00 €
Débutants		430,00 €
Jeunes (- de 18 ans)		100,00 €
Carte entreprise		
Individuel		560,00 €
Couple		950,00 €
Green-Fees 18 trous		
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	semaine	45,00 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	week-end	55,00 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	Couple semaine	75,00 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	Couple week-end	90,00 €
Basse-saison	semaine	31,00 €
Basse-saison	week-end	41,00 €
Basse-saison	Couple semaine	55,00 €
Basse-saison	Couple week-end	70,00 €
Green-fees jeunes moins de 25 ans		17,00 €
Réciprocités	semaine	29,00 €
Réciprocités	week-end	34,00 €
Groupes (par 20)	semaine	23,00 €
Groupes (par 20)	week-end	26,00 €
Tarif participants aux compétitions		23,00 €
GTOC : convention Green-Fees 18 trous		26,00 €
Green-Fees 9 trous		
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	semaine	30,00 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	week-end	34,00 €
Basse-saison	semaine	23,00 €
Basse-saison	week-end	26,00 €
Tarifs seniors		
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	Lundi et mercredi	26,00 €
Basse-saison	Lundi et mercredi	21,00 €
Green-Fees Gold (18 trous)		
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	semaine	22,50 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	week-end	27,50 €
Basse-saison	semaine	15,50 €
Basse-saison	week-end	20,50 €
Green-Fees Classic (18 trous)		
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	semaine	36,00 €
Haute-saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	week-end	44,00 €
Basse-saison	semaine	24,80 €
Basse-saison	week-end	32,80 €

Diverses Cartes		
Gestion de compétition		1,00 €
Carte de classement (9 et 18 trous)		5,00 €
Carte classique Le Club		30,00 €
Carte Gold		10,00 €
Carte verte		5,00 €
Green Fees (rencontres amicales séniors)		10,00 €
Diverses cartes : droits de jeux, droits appliqués pour des compétitions organisées par la régie		
Droits de jeux		5,00 €
Droits de jeux		10,00 €
Droits de jeux		15,00 €
Droits de jeux		20,00 €
Golf O Max		
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	semaine	33,75 €
Basse-saison	semaine	23,25 €
Locations		
Chariot (non adhérent)		5,00 €
Voiturette 18 trous		27,00 €
Voiturette 9 trous		15,00 €
Voiturette par groupe (minimum 5 voiturettes)		22,00 €
Voiturette GTOC		15,00 €
Location annuelle voiturette		600,00 €
Location garage		330,00 €
Club : unité		3,00 €
Club : demi-série		20,00 €
Location casier vestiaire annuel		90,00 €
Location casier chariot électrique (année)		150,00 €
Forfait Green-Fees /voiture :		
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) : semaine		65,00 €
Haute saison (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) : week-end		75,00 €
Basse saison : semaine		52,00 €
Basse saison : week-end		62,00 €
Tarifs de Demi-Saison (valable 6 mois à compter de la date d'achat)		
Carte membre individuelle		580,00 €
Carte membre couple		840,00 €
Carte trimestrielle		380,00 €
PRACTICE		
1 jeton		2,00 €
5 jetons		8,00 €
10 jetons		16,00 €
20 jetons		32,00 €
Badge practice		10,00 €
« Pyrénées Golf Pass »		
Tarif d'accès à 3 golfs *Dont Green fee 33,00 €		99,00 €
Tarif d'accès à 5 golfs **Dont Green fee 29,80 €		149,00 €

Une remise de 20 % pourra être octroyée sur les tarifs Green-fees 18 trous lorsque le parcours n'est pas praticable dans sa totalité.

Une réduction du tarif des cotisations individuelles et couples sera appliquée en raison du mauvais état de 3 trous (1/6ème du parcours), la moitié de l'année, soit une remise tarifaire d'1/12ème du prix initial.

PRO SHOP

ARTICLES	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.
RELEVE PITCH ZANAHARY	4,16 €	0,84 €	5,00 €
GANT CABRETA SOF RIGHT HOMME	16,66 €	3,34 €	20,00 €
GANT WEATHER SOF FOOT JOY HOMME	12,50 €	2,50 €	15,00 €
GANT WEATHER SOF FOOT JOY FEMME	12,50 €	2,50 €	15,00 €
GANT WINTER SOFT PAIRE FOOT JOY HOMME	23,33 €	4,67 €	28,00 €
GANT WINTER SOFT PAIRE FOOT JOY FEMME	23,33 €	4,67 €	28,00 €
GANT GAUCHE JUNIOR GLOVE FOOT JOY CUIR ENFANT M	12,50 €	2,50 €	15,00 €
GANT GAUCHE JUNIOR GLOVE FOOT JOY CUIR ENFANT S	12,50 €	2,50 €	15,00 €
GANT GAUCHE ATTITUDES FOOT JOY FEMME	15,83 €	3,17 €	19,00 €
GANT DROITIER ALL WEATHER SRIXON	10,83 €	2,17 €	13,00 €
GANT DROITIER SRIXON CUIR HOMME XL	16,66 €	3,34 €	20,00 €
GANT GAUCHER WEATHER SOF FOOT JOY	12,50 €	2,50 €	15,00 €
ECHARPE ABACUS LAINE FEMME A POIS	33,33 €	6,67 €	40,00 €
ECHARPE ABACUS GRIS	50,00 €	10,00 €	60,00 €
BONNET FOOT JOY LAINE	15,00 €	3,00 €	18,00 €
BONNET ABACUS LAINE GRIS	28,75 €	5,75 €	34,50 €
TEE 53 MM GOLFERS CLUB BOIS	2,50 €	0,50 €	3,00 €
TEE LIGNUM	5,00 €	1,00 €	6,00 €
TEE DE PRACTICE	4,16 €	0,84 €	5,00 €
TEE LONGRIDGE BOIS MULTICOLOR	2,50 €	0,50 €	3,00 €
TEE LONGRIDGE VIOLET	2,50 €	0,50 €	3,00 €
CASQUETTE CALLAWAY HOMME BLEUE	16,66 €	3,34 €	20,00 €
CASQUETTE TITLEIST	20,00 €	4,00 €	24,00 €
BOITE CRAMPONS CHAMP	16,66 €	3,34 €	20,00 €
PARAPLUIE PING MIXTE NOIR	50,00 €	10,00 €	60,00 €
PARAPLUIE CALLAWAY FEMME TURQUOISE	49,16 €	9,84 €	59,00 €
VISIERE TITLEIST BLEU CIEL	20,00 €	4,00 €	24,00 €
VISIERE LADY PING	18,33 €	3,67 €	22,00 €
GUETRES ABACUS LAINE	28,33 €	5,67 €	34,00 €
CLE CRAMPONS SOFTSPIKES	15,83 €	3,17 €	19,00 €
MARQUE BALLE POKER	1,25 €	0,25 €	1,50 €
STYLO MARQUEUR BALLE	1,66 €	0,34 €	2,00 €
SERVIETTE LOGOTEE ROUGE	10,00 €	2,00 €	12,00 €
SERVIETTE MICRO FIBRE TAYLOR MADE	24,91 €	4,99 €	29,90 €
SERVIETTE CALLAWAY COTON NOIR	12,50 €	2,50 €	15,00 €
POCHETTE SKIMP LA FIDELE	15,83 €	3,17 €	19,00 €

MONTRE LA COURAGEUSE SKIMP	74,16 €	14,84 €	89,00 €
PASSANT SKIMP	0,83 €	0,17 €	1,00 €
BOUCLES SKIMP	7,50 €	1,50 €	9,00 €
PENCIL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BALLES SRIXON SOFT FEEL LADY BTE 12 BLANCHE	25,00 €	5,00 €	30,00 €
BALLES WILSON DX2 SOFT BTE 12	20,83 €	4,17 €	25,00 €
CHAUSSURES FOOT JOY FEMME LOPRO ROSE/BLANC CUIR	107,50 €	21,50 €	129,00 €
CHAUSSURES FOOT JOY FEMME LOPRO BLANC/NOIR CUIR	107,50 €	21,50 €	129,00 €
CHAUSSURES FOOT JOY FEMME SOFT JOYS BLANC CUIR	82,50 €	16,50 €	99,00 €
CHAUSSURES FOOT JOY FEMME AQL ROSE/WHITE	99,16 €	19,84 €	119,00 €
CHAUSSURE FOOT JOY HOMME BOOT NOIR CUIR	90,83 €	18,17 €	109,00 €
CHAUSSURE FOOT JOY HOMME AQL BLANC/MARRON CUIR	99,16 €	19,84 €	119,00 €
CHAUSSURES ECCO FEMME INDIGO/BLANC CUIR	108,33 €	21,67 €	130,00 €
CHAUSSURES ECCO HOMME BLANC/BLEU CUIR	108,33 €	21,67 €	130,00 €
CHAUSSURES DUCA DEL COSMA FEMME CUIR	124,16 €	24,84 €	149,00 €
PANTALON HOMME ABACUS PUTTER STECH CARREAUX	108,33 €	21,67 €	130,00 €
PANTALON HOMME ABACUS CLEEK NOIR	104,16 €	20,84 €	125,00 €
PANTALON HOMME ABACUS CLEEK BLANC	104,16 €	20,84 €	125,00 €
PANTALON HOMME ABACUS CLEEK BEIGE	104,16 €	20,84 €	125,00 €
PANTALON HOMME ABACUS CLEEK MARINE	104,16 €	20,84 €	125,00 €
PANTALON HOMME ABACUS PLUIE NOIR	98,33 €	19,67 €	118,00 €
SHORT HOMME ABACUS HILLSIDE BLANC	115,00 €	23,00 €	138,00 €
SHORT HOMME ABACUS CLEEK RAYE	92,50 €	18,50 €	111,00 €
SOUS VETEMENT HOMME ABACUS	46,66 €	9,34 €	56,00 €
PANTALON FEMME ABACUS PLUIE NOIR	91,66 €	18,34 €	110,00 €
PANTALON FEMME ABACUS FORMBY NOIR	101,66 €	20,34 €	122,00 €
PANTALON FEMME ABACUS FORMBY MARINE	101,66 €	20,34 €	122,00 €
SHORT FEMME ABACUS CLEEK RAYE	92,50 €	18,50 €	111,00 €
CHAUSSETTES FOOT JOY HOMME PRO DRY	10,00 €	2,00 €	12,00 €
SOQUETTES FOOT JOY FEMME	10,00 €	2,00 €	12,00 €
PANTALON FEMME FOOT JOY PLUIE NOIR	99,16 €	19,84 €	119,00 €
PANTALON FEMME CHIBERTA PLUIE HIVER NOIR	108,33 €	21,67 €	130,00 €
POLO FEMME CHIBERTA CRYSTAL	60,00 €	12,00 €	72,00 €
CHIBERTA FEMME COYOTE	60,00 €	12,00 €	72,00 €
PULL FEMME GLENBRAE LOGOTE	79,16 €	15,84 €	95,00 €
CROSSWAY HOMMES	45,83 €	9,17 €	55,00 €
POLOS LOGOTES	55,20 €	13,80 €	69,00 €
BALLES LOGOTEES	2,50 €	0,50 €	3,00 €
PULLS LOGOTES	90,83 €	18,17 €	109,00 €
GANTS LOGOTES	15,00 €	3,00 €	18,00 €
CASQUETTES LOGOTES	19,16 €	3,84 €	23,00 €
VISIERES LOGOTEES	16,66 €	3,34 €	20,00 €

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.2

AVANCES SUR VERSEMENT – SUBVENTIONS 2017

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :
Etant précisé que Monsieur Alain ABADIE n'a pas pris part au vote concernant le Football Club Lourdais XV :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) définissent, au titre de l'exercice 2017, l'attribution d'acomptes sur subventions pour les organismes et les sommes suivantes :

- Football Club Lourdais XI 64 000 euros versé en deux fois : le premier acompte sera versé en janvier 2017 pour un montant de 32 000 euros, le 2^{ème} acompte en avril 2017 pour un montant de 32 000 euros,
- Football Club Lourdais XV 80 000 euros versé en une seule fois au mois de janvier 2017,
- Tennis club Lourdais 10 000 euros versé en une seule fois au mois de janvier 2017,

3°) précisent que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 65 – 6574 – 415 – 411500,

4°) autorisent Madame le Maire à signer les conventions qui définissent les engagements financiers entre la ville de Lourdes et les associations, pris en particulier lors de l'octroi d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, au bénéfice d'un organisme de droit privé et ce, pendant l'exercice budgétaire 2017,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération et plus particulièrement les conventions à intervenir.

N° 2.3

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET DE SECURISATION DE LA VOIE DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la réalisation de cette opération de protection et de sécurisation de la voie du funiculaire du Pic du Jer et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

3°) sollicitent des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 2.4

LYCÉES « LA SERRE DE SANSAN » ET PEYRAMALE-SAINT JOSEPH SALON D'INFORMATION « INFOSUP » : SUBVENTION

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'attribuer une subvention de 844 € au lycée de Sansan et une subvention de 844 € au lycée Peyramale-Saint Joseph pour participation aux frais de déplacement de lycéens au salon « Infosup » de Toulouse du 17 novembre 2016,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 65-6574-2220 et 2221-0 02 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 : OUVERTURE DE CREDITS

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire à liquider et mandater la dépense d'investissement au bénéfice de la SEPA, qui sera inscrite au Budget Principal pour un montant de 423 000 € : compte 16 - 16878 - 8242 - 0 02 220,

3°) indiquent que les crédits sont affectés au paiement du solde prévu par la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2015 au titre de l'acquisition des parcelles de l'ancienne ZAC de la plaine d'Anclades,

4°) précisent que conformément à l'article 15 de la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, relative à l'amélioration de la décentralisation, les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2017,

5°) inscrivent en dépenses et recettes d'ordre budgétaire, exercice 2016, la somme de 423 000 €, correspondant à l'intégration au patrimoine communal du versement effectué à la SEPA :

Dépense d'ordre : 041-16878-8242 : 423 000 €,

Recette d'ordre : 041-2111-8242 : 423 000 €,

6°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 3.1

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT URBAIN D'UNE VOIE DE STOCKAGE POUR LE MAGASIN LIDL

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente.

N° 3.2

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE « RUE DU PIC DE LABASSERE »

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de dénommer la voie publique située sur l'ancienne ZAC d'Anclades, « rue du pic de Labassère »,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente.

N° 3.3

MASSIF FORESTIER DU PIC DU JER : CONVENTION DE PASSAGE

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe d'une concession de passage sur un chemin forestier situé au Pic du Jer (parcelle cadastrale AT n° 55, parcelle forestière n° 32) et ce, au bénéfice de Mademoiselle Patricia CALVET pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 4.1

SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs susvisés dans le cadre des crédits qui seront prévus à cet effet au Budget Primitif 2016 compte 65-6574-401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 5.1

CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LOURDES, LE CCAS DE LA VILLE DE LOURDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis de la 6^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame BORDE, adjointe au personnel, à signer la convention de mutualisation de services entre la ville de Lourdes, le CCAS de la ville de Lourdes et la CCPL annexée ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.2

CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE LOURDES, LE CCAS DE LA VILLE DE LOURDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES : CREATION DE SERVICES COMMUNS – TRANSFERT DE PERSONNELS

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 7 décembre, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la création des 5 emplois induite par le transfert de plein droit des fonctionnaires et agents non titulaires remplissant en totalité leurs fonctions dans le service Vie citoyenne mis en commun, conformément à la Convention de mutualisation des services entre la ville de Lourdes, le CCAS de la ville de Lourdes et la CCPL approuvée par délibération de ce jour, et ce à la date de prise d'effet de ladite Convention,
- 3°) précisent l'inscription des crédits au Budget Principal,

N° 6.1

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS DE LA VILLE DE LOURDES : AVENANT N° 2

Rapporteur : Camille CASTERAN

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant n° 2 ci-annexé relatif à la convention de délégation de services publics d'exploitation des transports urbains de la ville de Lourdes,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 7.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Josette BOURDEU

Le Maire,
Josette BOURDEU
Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées



